



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

TDF

Question écrite n° 87388

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessaire pérennisation de l'émetteur de radiodiffusion d'Allouis alors que, ces dernières semaines, plusieurs médias ont évoqué la possibilité de son arrêt fin 2016 afin de permettre à Radio France de réaliser des économies budgétaires de l'ordre de 13 millions d'euros, dans le cadre du plan stratégique récemment présenté par son président directeur général, M. Mathieu Gallet. En effet, l'arrêt de cet émetteur grandes ondes poserait, s'il venait à être confirmé, de nombreux problèmes stratégiques qui restent à ce jour sans aucune réponse, tant de la part de Radio France que de l'État. Tout d'abord, cet émetteur assure aujourd'hui la diffusion des programmes de France Inter en grandes ondes (162 kHz). L'arrêt de son fonctionnement aurait donc pour conséquence immédiate de priver des centaines de milliers d'auditeurs de la possibilité d'écouter France Inter, que ce soit à l'étranger où la réception FM est inexistante ou dans certaines parties du territoire national encore très mal couvertes par la bande FM. Par ailleurs, la puissance de l'émetteur d'Allouis est telle qu'il est le seul à pouvoir assurer une couverture complète de l'ensemble du territoire national, avec une totale fiabilité de sa réception y compris dans des enceintes confinées. Cette capacité lui confère un caractère hautement stratégique, reconnu par les ministères de l'intérieur et de la défense, puisqu'il fait partie du dispositif national d'alerte et qu'il est l'émetteur officiel permettant d'obtenir des informations en cas de catastrophe naturelle ou technologique, de guerre. L'arrêt de son fonctionnement aurait donc de lourdes conséquences en matière de sécurité des populations et nécessiterait un plan d'investissement massif pour mettre en œuvre des solutions alternatives. Enfin, cet émetteur assure également l'émission d'un signal horaire, calé sur l'Observatoire de Paris, qui est utilisée dans de nombreuses applications civiles et militaires, qu'elles soient industrielles ou sécuritaires. Répondant à une mission de service public et assurant une véritable continuité territoriale, cette émission de l'heure permet de synchroniser efficacement et gratuitement plus de 300 000 bases de temps dans des secteurs aussi stratégiques que le contrôle du trafic aérien, le transport ferroviaire, les centrales nucléaires, le contrôle du trafic routier, ainsi que dans de nombreuses applications publiques comme la gestion de l'éclairage public d'un grand nombre de communes françaises, la synchronisation des horodateurs ou la mise à l'heure des horloges d'édifices publics et des gares. L'arrêt du fonctionnement de l'émetteur d'Allouis ferait donc courir un risque de grande désorganisation dans la plupart de ces domaines, créerait des difficultés technologiques et industrielles à des pans entiers de notre économie, voire serait la cause d'un accroissement des risques en matière de sécurité civile et militaire. À l'heure où de nombreux pays (Allemagne, Royaume-Uni, États-Unis, Chine, Japon) investissent massivement pour maintenir ou déployer des dispositifs analogues, l'arrêt de l'émetteur TDF d'Allouis porterait au contraire gravement atteinte au seul dispositif d'émission et de synchronisation par voie hertzienne dont notre pays conserve la maîtrise intégrale et souveraine, en dépit de son intérêt hautement stratégique dans de nombreux domaines. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre, en collaboration avec ses collègues de l'intérieur et de la défense, afin d'assurer la nécessaire pérennisation du fonctionnement de l'émetteur TDF grandes ondes d'Allouis.

Texte de la réponse

Le Gouvernement et Radio France ont entrepris, depuis plusieurs années, une mise à jour de la diffusion terrestre des programmes de la société, chargée de veiller à « s'adapter aux mutations engendrées par les techniques nouvelles », aux termes de l'article 8 du décret du 13 novembre 1987 portant approbation de son cahier des missions et des charges. Cette adaptation de long terme se traduit à la fois par un arrêt de la diffusion en ondes moyennes, depuis janvier 2016, et en ondes longues, fin décembre 2016, et par une extension régulière de la couverture en FM et le développement d'une stratégie numérique ambitieuse. Elle participe également au redressement des comptes d'exploitation de la société, lui permettant de mieux remplir ses missions de service public et de renforcer sa place de radio de référence à l'ère du numérique. Au regard des évolutions des modes de réception de la radio, l'arrêt de la diffusion en modulation d'amplitude (AM) en ondes longues de France Inter à partir de l'émetteur d'Allouis a un impact très limité sur les auditeurs résidant en métropole. En effet, ceux-ci privilégient aujourd'hui très largement l'écoute du programme en modulation de fréquences (FM), le réseau FM couvrant 96 % de la population à partir de 628 émetteurs répartis sur tout le territoire. La modulation d'amplitude n'est au demeurant plus systématiquement incluse dans les équipements radio commercialisés en France, en particulier sur les autoradios. Par ailleurs, il peut être rappelé qu'aux termes de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et de son cahier des charges, Radio France n'est pas censée assurer la diffusion de ses programmes au-delà du territoire national. C'est à la société en charge de l'audiovisuel extérieur, France Médias Monde, que revient la mission de diffuser et promouvoir la langue et la culture françaises à l'étranger, au-delà bien entendu de l'accès par Internet qui rend les programmes de Radio France accessibles non seulement dans les zones frontalières que touchait la diffusion hertzienne, mais dans le monde entier. La commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale a pris connaissance de ces axes stratégiques de développement à l'occasion de l'avis favorable qu'elle a rendu le 7 décembre 2015 sur le contrat d'objectifs et de moyens de Radio France pour la période 2015-2019, signé avec l'État le 20 avril 2016. Radio France a veillé au demeurant, tout au long du mois de décembre 2016, à communiquer très largement sur le calendrier d'arrêt des ondes moyennes et longues, et à inciter les auditeurs qui ne reçoivent pas encore en FM les services en cause à s'orienter vers d'autres supports. Enfin, l'émetteur d'Allouis assurant également la diffusion du service de synchronisation horaire calé sur l'Observatoire de Paris, indispensable au fonctionnement de plusieurs opérateurs d'importance vitale et de services critiques (centrales nucléaires, contrôle aérien, éclairage public, etc.), le Premier ministre a demandé que la diffusion de ce signal horaire soit assurée au-delà de décembre 2016 et a chargé le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat – en coordination avec l'Agence nationale des fréquences – de définir les modalités de ce maintien.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87388

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6427

Réponse publiée au JO le : [9 mai 2017](#), page 3336